



République de Djibouti



Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle

**Termes de référence pour le recrutement d'un Consultant international
Pour le soutien des activités du projet
« Renforcement de l'enseignement bilingue à Djibouti (DJI0074) »**

I- Contexte général

Depuis une dizaine d'années, des efforts importants ont été développés par le gouvernement djiboutien pour améliorer la scolarisation des jeunes Djiboutiens que ce soit en termes d'accès ou de qualité. Ainsi, le système éducatif a connu un développement sans précédent avec un accroissement du nombre de salles de classe, la révision des programmes de l'enseignement fondamental et secondaire général, le renforcement de la formation et de l'encadrement des enseignants et la réforme en cours de l'enseignement technique et professionnel.

« L'ouverture de l'école bilingue d'ARTA, dénommée « école Hassan Gouled », en 2009, répond à une volonté politique forte de développer le plurilinguisme à Djibouti au profit de la génération actuelle et future. Cette exigence politique se place dans une perspective de développement du capital humain grâce à un enseignement qui améliore la qualité des apprentissages et favorise ainsi la réussite de la scolarisation et de l'insertion professionnelle tant au niveau national que régional et international. Le plurilinguisme constitue donc un levier important dans cette démarche de valorisation de la ressource humaine » (voir rapport d'évaluation 2012).

Le gouvernement de Djibouti souhaite généraliser l'enseignement bilingue et le renforcer à travers un projet exhaustif (infrastructure matérielle et immatérielle) financé par la Banque Islamique de Développement (BID). En l'occurrence, le projet va permettre la construction et l'établissement de six écoles, la mise à disposition de manuels et de matériel éducatif, la formation d'enseignants et de personnel encadrant, et un soutien à l'amélioration de la gestion du système éducatif bilingue. C'est dans ce cadre que s'inscrit le recrutement d'un Consultant international doté d'une expertise en éducation bilingue, réalisé à travers ces Termes de référence (TdR).

II- Situation de l'enseignement bilingue à Djibouti

L'arabe, avec le français, est la langue officielle de Djibouti depuis 1978. La Loi d'orientation du système éducatif djiboutien de 2000, renforce sa place dans la sphère scolaire. Elle est ainsi introduite dès la troisième année du primaire et enseignée jusqu'à l'université. Elle est aussi la langue d'enseignement dans les écoles privées arabophones.

Au-delà de son statut de langue officielle et de langue enseignée dans les écoles publiques, l'arabe dans la pratique sert de vecteur de communication entre les différentes communautés, mais aussi entre des opérateurs économiques, et des décideurs politiques djiboutiens d'une part et ceux du monde arabe d'autre part. C'est dire que le bilinguisme tient une place importante ; il se trouve aujourd'hui à un stade avancé, mais il n'en demeure pas moins qu'il y a encore beaucoup d'effort à faire.

A l'école pilote d'Arta le volume horaire de l'enseignement bilingue est de 28 h par semaine, avec une parité égale de (50%) pour l'arabe et (50%) pour le français. Les tests d'évaluation des performances des élèves réalisés en décembre 2012 montrent que les résultats des élèves de 4^{ème} année en arabe, en français et en mathématiques sont satisfaisants alors qu'ils sont globalement faibles en 3^{ème} année dans les mêmes disciplines (Voir rapport d'évaluation 2012).

III- Contenu de la mission

La mission consiste à préparer l'infrastructure immatérielle du projet. Plus précisément, elle consistera à réaliser les différentes tâches décrites ci-après, telles que renseignées dans les documents d'approbation du projet pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement bilingue :

- Étudier le curriculum actuellement en vigueur et si nécessaire définir les modifications requises pour le curriculum de chaque année composant l'éducation bilingue ;
- Étudier les manuels actuellement distribués dans le cadre de l'enseignement bilingue et définir si nécessaire les modifications à apporter ;
- Définir le contenu des formations initiale et continue des enseignants et personnels d'encadrement des écoles du système de l'éducation bilingue ;
- Définir les critères d'évaluation des enseignants pratiquant dans l'enseignement bilingue ;
- Proposer des outils numériques pour mettre en place des laboratoires de langue et des salles d'apprentissage numérique dans les nouvelles écoles ;

Le projet définit aussi les missions suivantes :

- Étudier et évaluer l'éducation bilingue à Djibouti ;
- Préparer et définir un voyage d'études à destination de 10 Personnes provenant du Ministère et des Écoles bilingues pour apprendre des expériences réalisées dans d'autres pays en termes d'éducation bilingue (programmation, gestion, définition et amélioration des cursus, production de manuels et guides, etc.) ;
- Définir une campagne de sensibilisation pour promouvoir l'éducation bilingue à Djibouti.

IV- Résultats attendus de la mission

À l'issue de la mission, le consultant international rédige un rapport de mission contenant :

- Une analyse détaillée de l'enseignement bilingue mis en œuvre à Djibouti;
- Des recommandations relatives à l'amélioration de ce dispositif dans une perspective d'extension de l'enseignement bilingue à l'échelle des 5 régions ;
- Des réponses prêtes à l'emploi pour chacun des éléments mentionnés dans la partie III.

V- Le profil du consultant

Le consultant doit avoir :

- Un diplôme universitaire de niveau master (BAC +5) et/ou éventuellement l'équivalent en sciences de l'éducation ;
- Une expertise avérée dans le développement des enseignements bilingues ;
- Une solide expérience dans le développement des études diagnostiques des systèmes éducatifs ;
- Une parfaite maîtrise des deux langues arabe et française ;
- Une bonne connaissance de l'anglais ;
- Une bonne connaissance du contexte djiboutien reste un atout.

VI- Organisation et calendrier de la mission

Le Service de gestion des projets supervise l'organisation de la mission qui sera organisée dans les locaux du MENFOP. La mission est prévue en février 2020 pour une durée de 3 semaines. La mission se déroulera comme suit :

- Phase 1 : préparation de la mission et documentation (4 jours à distance) ;
- Phase 2 : diagnostic du système existant et organisation d'un atelier ou réunion avec l'ensemble des parties prenantes (14 jours sur site) ;
- Phase 3 : rédaction du rapport et validation des recommandations (3 jours sur site).

Le déroulement de la mission du consultant se tiendra au sein du service de gestion de projet, qui pourvoira un local et tout service d'appui au consultant.

En fin de mission est prévu un compte rendu oral, appuyé à l'aide d'une présentation des résultats au format Power Point, au Secrétaire Général du MENFOP. L'expert adressera en outre un rapport général de mission au Secrétaire Général du MENFOP, qui sera transmis en copie à la BID.

Le mode de rémunération du consultant sera au forfait.

VII- Obligations du Consultant

Il est notamment tenu de :

- Se conformer aux délais d'exécution des travaux précisés dans le contrat ;
- Prendre part aux réunions de validation, en cas de besoin ;
- Apporter aux documents et travaux provisoires les modifications demandées suite aux procédures de suivi, de concertation ou d'approbation.

VIII- Contact

- M. SALEH ALWAN ISSE/ Directeur général de l'administration
Tél : 21 3 14 20 /21 35 77 45 – Mobile : 77 82 92 03
Courriel : salehalwan60@yahoo.fr
- M. ABDIRAHMAN MAHMOUD SALEH / Chef de service de gestion des projets
Tél : 21 3 14 20 /21 35 77 45 – Mobile : 77 82 92 03
Courriel : msalehnio@gmail.com

IX- Méthode de sélection :

- La sélection sera fondée sur les Qualification des Consultants (QC) : sélection du Consultant ayant les qualifications et références les plus adéquates pour la mission. Le Consultant retenu doit être invité à remettre, dans deux plis séparés (ou fichiers séparés, pour tout dépôt par voie électronique) une proposition technique et une proposition financière sur la base de TdR détaillés. La proposition financière devra être produite selon le format donné en annexe.

X- Evaluation :

- Tout Consultant Individuel doit être évalué sur un total de cent (100) points sur la base des sous-critères ci-après, comme illustré dans l'exemple fourni :

Critères d'évaluation	Points
Qualifications générales du Consultant individuel.	30
Adéquation de l'expertise et de l'expérience du Consultant pour la mission.	50
Expérience dans la région et le secteur.	15
Langue.	5

X- Contact

• M. SALEH ALWAN ISSE/ Directeur général de l'administration
Tél : 21 3 14 20 /21 35 77 45 – Mobile : 77 82 92 03

Courriel : salehalwan60@yahoo.fr

• M. ABDIRAHMAN MAHMOUD SALEH / Chef de service de gestion des projets
Tél : 21 3 14 20 /21 35 77 45 – Mobile : 77 82 92 03

Courriel : msalehnio@gmail.com

Le Secrétaire Général du MENFOP

Visa de:



Directeur des Projets et de la Maintenance des Equipements

Ampliations :



MENFOP

Fin des TdR...

